

Compte rendu de réunion du Conseil Municipal ordinaire du 23 mai 2019

Absents excusés : Guy ALBRAND, Jean-Paul BOUFFIER pouvoir à Michel PHILIP, Hervé BORRELLY pouvoir à José SARLIN, Secrétaire séance : Annabelle TAIX. Public : Alain AIT TOUATI.

LOCATION APPARTEMENT COMMUNAL « ANCIENNE ECOLE »

Le conseil municipal après avoir étudié les différentes demande de location décide de louer cet appartement à Romaine COSTIER, pour un loyer de 485 € mensuel à compter du 01/07/2019.

SIVU IRRIGATION

Le conseil municipal accepte de prendre en charge une partie du reste du financement du schéma directeur d'irrigation, soit la somme de 2 019 €, la commune de Piégut prenant en charge l'autre partie soit 670 €.

EMPRUNT ACHAT MAISON GARCIN

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'emprunter la somme de 43 000 € pour l'achat de la maison GARCIN à côté de l'ancienne école sur 8 ans au taux de 1,31 % avec un remboursement trimestriel.

TERRAIN ECOLE

Le conseil départemental propose de faire don à la Commune d'une portion de terrain qui se trouve le long de la RD4 sous les Tourniaires au niveau du projet de la future école.

SDE04

Le conseil municipal donne son accord de principe pour l'intégration de la commune dans le périmètre géographique du contrat de délégation de service public pour la gestion du réseau eborn.

ONF

Le conseil municipal s'oppose à l'encaissement de recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des communes.

Suite au départ d'un agent ONF et à son non remplacement, la commune soutient la démarche des agents ONF

QUESTIONS DIVERSES

Pâturages : une demande de pâturage a été faite par une personne qui habite Sigoyer (04) pour Champ Chauvet, le conseil municipal refuse et préfère que les pâturages soient réservés aux gens de la commune. José SARLIN demande le pâturage section C N°1359 à Cugaret, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Pistes : une niveleuse va intervenir sur les pistes et chemins ruraux.

Portage repas : le conseil municipal va prendre en charge les repas et refacturer aux personnes concernées.

Plaque aux Siblets : une plaque de remerciements pour le don du terrain où se trouve la station d'épuration des Siblets par les héritiers Savournin va être posée.

La séance est levée à 21 heures 30.